

Compte rendu de la séance du jeudi 21 octobre 2021

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Monsieur VIALLETTEL, Madame KOLB, Monsieur THOMAS,
Mmes VOGUET, PARDOENS, CHIARLA, M. MONIOT, DROUIN, BERHAUT, GIBRAT.

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Mme CAUNOIS par M THOMAS, Mme SANDALO par M. VIALLETTEL, M. ROUSSELIN par Mme KOLB, Mme DESSAINT par Mme PARDOENS.

ORDRE DU JOUR

- 1) CLECT : approbation du rapport définitif 2021,
- 2) Attributions de compensation en investissement,
- 3) Déclassement et désaffectation du bâtiment, au 1 rue du Château,
- 4) Achat de la parcelle section ZK n° 359, au 4 rue Garigliano,
- 5) Destination des coupes 2022,
- 6) Nomination des garants des bois,
- 7) Tarif du bois de chauffage 2022,
- 8) Tarif des insertions publicitaires dans le bulletin communal.

Points divers

- DIA 13-14-15-16 rue 19 Rozian Sud, 8 impasse des Antes, 6 rue de la Fauconnière, 21 rue Saint Martin,
- Travaux communaux,
- Référentiel M57 et CFU (compte financier unique),
- Réflexion sur les futurs projets.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame florence PARDOENS** est nommée secrétaire **à l'unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

Elle demande également au Conseil la modification de l'ordre du jour :

- Le report du point 3 : destination des coupes 2022.

Le Conseil accepte **à l'unanimité**.

Madame le Maire informe l'assemblée de la démission du Conseil Municipal de M. Nicolas JOBERT. Elle le remercie pour son implication et lui souhaite une bonne continuation.

Madame le Maire accueille M. Michel DROUIN, suppléant immédiat sur la liste des élections municipales de mars 2020 qui accepte cet engagement.

Madame le Maire l'installe dans ses fonctions de conseiller municipal.

M. DROUIN accepte également de reprendre les commissions de M. JOBERT, à savoir :

- commission technique des marchés,
- commission des bâtiments,
- commission communication-information,
- commission cadre de vie et environnement.

Madame le Maire présente Mme Sophie AUBRIOT, stagiaire pour la formation de secrétaire de mairie, organisée par le Centre de Gestion de la Haute-Marne. La formation a débuté le 25 septembre pour se terminer le 25 novembre 2021 ; partie pratique en mairie, partie théorique à la salle des fêtes des Hautes charrières.

19h15 : arrivée de M. GIBRAT

Délibérations du conseil

2021-042 – CLECT : approbation du rapport

Le rapport de la CLECT a pour objet de présenter une méthodologie d'évaluation des charges transférées à la Communauté d'Agglomération et de définir les estimations des charges supportées par les communes membres. Les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale ou la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Madame le Maire informe l'assemblée que le rapport 2021 concerne la compensation des eaux pluviales. Or cette compensation pose problème.

Car la gestion des eaux pluviales de la commune était intégrée dans le budget assainissement. Lors du transfert à l'Agglomération du budget assainissement en 2020, les élus pensaient naturellement que les eaux pluviales étaient transférées.

Après plusieurs réunions, il en ressort que les communes membres de l'Agglomération de Chaumont sont redevables du versement d'une compensation des eaux pluviales sans lien avec l'assainissement. La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES devra verser la somme de 10 090,66 €.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, rejette le rapport définitif 2021 d'évaluation des charges transférées établi par la CLECT.

2021-043 – CLECT : attributions de compensation en investissement

L'article 81 de la loi de finances rectificative pour l'exercice 2016 a introduit au sein de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts un nouveau dispositif permettant aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés. Ce dispositif est connu sous le nom d'attribution de compensation en investissement.

L'objectif est d'imputer en investissement les charges que les communes ou la communauté supportaient en investissement et ainsi éviter tout déséquilibre budgétaire des communes ou de la communauté en impactant une charge en fonctionnement alors qu'elle était jusqu'alors en investissement.

Toutefois, la commune est libre d'approuver ou non ce dispositif. En cas de refus, elle percevra l'intégralité des charges transférées en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, rejette le dispositif d'attribution de compensation en investissement pour le transfert des dépenses nettes d'investissement, comme l'expose le rapport définitif 2021 de la CLECT.

2021-044 – Désaffectation et déclassement du bâtiment sis 1 rue du Château

La commune est propriétaire de la parcelle section 096B n° 474 sis 1 rue du Château comprenant un bâtiment qui n'est plus affecté à l'utilisation publique. Afin de permettre la création de logements communaux, il est nécessaire de désaffecter et de reclasser ce bâtiment.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, constate la désaffectation du bâtiment sis 1 rue du château (ex garderie à Chamarandes) et prononce le déclassement du bâtiment dans le domaine privé de la commune.

2021-045 – Achat de la parcelle section ZK n°359 au 4 rue Garigliano

La parcelle section ZK n°359 sis 4 rue du Garigliano pour 4 m² appartient à un particulier. Ce propriétaire accepte de céder sa parcelle à l'euro symbolique. Le Conseil Municipal, à **l'unanimité** (Mme KOLB ne participe pas au vote), décide de faire l'acquisition de la parcelle section ZK n°359 au 4 rue Garigliano pour l'euro symbolique ;

2021046 – Nomination des garants des bois

Une partie de l'exploitation de la forêt est faite par les affouagistes de la commune. Après les avoir consultés, trois personnes se sont portées volontaires pour être garants des affouagistes.

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, nomme les garants : M. THOMAS Yannick, M. BERTHAUX Denis, M. VOIRIN Francis.

2021047 – Tarif du bois de chauffage 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'**unanimité**, de fixer le prix de vente du bois de chauffage 5,00 € le stère pour la saison 2022

2021048 – Tarif insertions publicitaires dans le bulletin communal

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide de fixer le tarif des insertions publicitaires dans le bulletin communal à 50,00 euros.

Points divers

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

DIA 13 : parcelle section 096 B n°69 sise 19 Rozian Sud,
DIA 14 : parcelle section ZK n°294 sise 8 impasse des Antes,
DIA 15 : parcelle section 096 ZD n°100 sise 6 rue de la Fauconnière,
DIA 16 : parcelle section ZA n°411 sise 21 rue Saint Martin.

Demande de dérogation pour la célébration des mariages :

Les cérémonies de mariages se font à la mairie de Choignes et parfois à l'ex-mairie annexe de Chamarandes. Or, la salle à Choignes est un peu trop petite et celle de Chamarandes n'est plus adaptée et est considérée comme une salle associative.

De ce fait, Madame le Maire informe l'assemblée de sa future demande de dérogation permanente auprès du Procureur de la République, afin de célébrer un mariage dans un bâtiment communal, lorsque le besoin s'en fera sentir. Après cette autorisation, une délibération pourra être prise.

La parole est donnée à M. VIALLETEL pour les travaux communaux

Travaux du pont de la Marne, malgré la météo défavorable, les travaux avancent bien. Fin des travaux prévue mi-novembre ;

Cimetière de Chamarandes :

- le deuxième robinet à droite de l'entrée est en fonction,
- le réaménagement de l'allée centrale du portail jusqu'au columbarium est terminé,
- l'installation de la rampe d'accès à droite de l'entrée se fera avant la fin de l'année.

Abattage des trois grands sapins dans la cour du 1 rue du Château.

La parole est donnée à M. THOMAS

Les **travaux de la façade de la mairie** devraient débuter mi-novembre. **L'installation des pompes à chaleur** dans la mairie est prévue le mercredi 27 octobre.

De nouvelles **tables et chaises** sont installées dans la salle des fêtes.

La M59 sera la nouvelle nomenclature applicable en 2024 pour toutes les communes, en remplacement de la M14. Mais la commune prend les devants et démarrera la procédure au 1^{er} janvier 2022. **Le CFU** (compte financier unique) sera appliqué également mais seulement pour le budget général et ses annexes, pas pour le CCAS et les AF.

Madame le Maire demande aux élus de réfléchir sur les **travaux d'investissements à prévoir l'an prochain**, et à plus long terme, sachant que certains travaux commencés cette année se poursuivront en 2022, à savoir :

- L'aire couverte,
- L'immeuble 1 rue du Château,
- Les ponts.

Cérémonie du 11 novembre avec la présence d'un piquet d'honneur

- à CHAMARANDES à 11h00,
- à CHOIGNES à 11h30.

Un pot républicain sera offert à la salle des fêtes des Hautes Charrières.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h15

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 18 novembre 2021

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 21 octobre 2021

Le Maire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD